



Déclaration préalable Solidaires Finances Publiques Comité Technique Local (CTL) du 25 mai 2021

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local se réunit une fois de plus ce jour dans des conditions indignes d'une instance paritaire supposée de concertation avec les représentant(e)s du personnel.

Sélection de quelques « privilégiés » autorisés à saisir les propos échangés, relégation des autres élu(e)s derrière leur écran ou leur téléphone : nous refusons, à Solidaires Finances Publiques, de réaliser un tri parmi les élu(e)s du personnel qui ont, chacune et chacun, leur place à part entière au CTL.

Pour cette raison, les élu(e)s Solidaires Finances Publiques ne participeront pas à cette séance et la quitteront à l'issue de la lecture de cette déclaration.

Nous refusons, à Solidaires Finances Publiques, d'écouter un monologue déconnecté des réalités et du terrain, simple relecture de codicilles de la DGFIP appris par cœur.

Nous refusons, à Solidaires Finances Publiques, de devoir accepter l'inacceptable, les votes de la représentation syndicale n'étant en rien respectés dans le cadre de ce CTL.

Nous refusons, à Solidaires Finances Publiques, de cautionner l'attitude puérile de la Direction locale, maintes fois dénoncée, qui consiste à attendre le dernier moment pour transmettre aux membres du CTL la documentation relative à l'instance.

Ainsi, les documents relatifs à cette session du 25 mai sont parvenus aux élu(e)s le 17 mai à 17H56, soit exactement 8 jours avant, alors pourtant que le règlement intérieur du CTL de l'Aude stipule en son article 4 alinéa 3 que « s'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres titulaires du comité au moins huit jours avant la date de la réunion. »

Comme à l'accoutumée, vous avez été dans l'incapacité manifeste de diffuser les documents dans un délai raisonnable, au moment de l'envoi de la convocation le 7 mai par exemple, permettant aux représentant(e)s du personnel de les étudier avec l'attention qu'ils méritent.

Plutôt que d'incapacité, mieux vaudrait surtout parler de volonté délibérée de restreindre drastiquement les droits les plus essentiels des représentant(e)s du personnel...

Ces procédés ne sont pas admissibles.



Nous vous rappelons que la mise en place du télétravail à la DDFiP et l'actualisation du règlement intérieur au centre de contact de Carcassonne sont des sujets d'importance qui nécessitent une analyse approfondie que ne permet en rien de telles pratiques. Aucun(e) des élu(e)s Solidaires Finances Publiques n'exerce une activité syndicale permanente et ne dispose donc du temps requis pour étudier ces documents en un laps de temps aussi réduit.

Pour ces motifs également, nous ne participerons pas à une aussi notable mascarade et réserverons nos commentaires sur les sujets prévus à l'ordre du jour à la séance prochaine.

En toute hypothèse, Solidaires Finances Publiques défendra, comme à l'habitude, une position visant à favoriser l'exercice de l'ensemble de nos missions, malmenées par les politiques toxiques impulsées par la DGFIP et appliquées avec zèle par la DDFiP de l'Aude, permettant enfin un travail véritablement émancipateur pour des agent(e)s formé(e)s et en nombre suffisant, assurant au service de nos concitoyens au quotidien des tâches essentielles.